

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Clôture de l'exercice 2019 : paiement des prestations périscolaires jusqu'au 13 décembre 2019

GOSIER, LE 5 DÉCEMBRE 2019 — Jean-Pierre Dupont, Maire du Gosier, informe les parents d'élèves que le paiement de la restauration scolaire, du transport scolaire (part régionale), de la garderie et des activités extrascolaires, s'effectuera **jusqu'au 13 décembre** en raison de la clôture obligatoire de l'exercice 2019.

Les guichets d'accueil de la régie seront rouverts au public à partir de 5 janvier 2020.

Par ailleurs, le paiement du transport scolaire (part SMT) sera suspendu du 18 au 20 décembre et reprendra dès le 23 décembre 2019.

Contact : Service des régies 0590 47 05 68